

TRANSPORT DES BOVINS FRAGILISÉS
Grille de décision

Bovins fragilisés : dans le langage courant, ce sont des animaux boiteux, estropiés, infirmes, à risque, à terre, couchés ou non ambulatoires. Ils se divisent en deux catégories : ceux dont le transport est **non autorisé** et qui doivent être **euthanasiés** sur les lieux, et ceux dont le transport est **autorisé**. Pour certains animaux, le transport doit être reporté à cause de certaines circonstances. En tout temps, le transport d'animaux fragilisés doit être exécuté en respectant des dispositions spéciales*.

TRANSPORT NON AUTORISÉ	TRANSPORT AUTORISÉ							
EUTHANASIE SUR LES LIEUX (ferme, encan, centre de tri)	TRANSPORT REPORTÉ	TRANSPORT AVEC DISPOSITIONS SPÉCIALES*						
<ul style="list-style-type: none"> • Animaux incapables de se tenir sur leurs membres sans aide, ou d'être déplacés sans être traînés • Animaux présentant des fractures qui gênent la mobilité (au bassin et aux membres) • Animaux gravement fragilisés par de la maigreur extrême, des articulations infectées • Animaux mourants • Animaux en état de choc ou en détresse grave • Animaux avec prolapsus utérin non cousu • Animaux condamnés d'avance – ex. : cancer de l'œil, sous médication, etc. 	<ul style="list-style-type: none"> • Vache pouvant mettre bas au cours du transport • Faiblesse, épuisement • Veau très jeune en mauvaise condition physique 	<table border="1" style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <tr> <td style="width: 50%; padding: 5px;"> Transport à l'abattoir ou à l'encan le plus tôt possible <ul style="list-style-type: none"> • Boiterie avec appui (4 membres) </td> <td style="width: 50%; padding: 5px;"> Transport pour abattage d'urgence¹ « Animal ambulatoire » <ul style="list-style-type: none"> • Blessure récente • Plaie grave récente • Boiterie sans appui (3 membres) • Torsion de caillette • Ballonnement • Inhalation considérable de fumée </td> </tr> <tr> <td colspan="2" style="padding: 5px;"> <p><i>*Dispositions spéciales :</i> <i>Manipuler ces animaux avec douceur et patience, charger ces bovins en dernier et décharger en premier, utiliser une rampe peu inclinée, leur laisser du temps pour se reposer et ne pas utiliser de bâton électrique, accorder plus d'espace dans le camion, isoler des autres animaux, mettre plus de litière. Ces animaux doivent être transportés directement à l'abattoir le plus près.</i></p> </td> </tr> <tr> <td colspan="2" style="padding: 5px;"> <p>¹ Un bovin peut être transporté pour abattage d'urgence : - si les périodes de retrait pour les médicaments ont été respectées; - s'il peut être abattu pour consommation humaine; - s'il peut être transporté et manipulé sans souffrance. Si ces conditions ne peuvent être respectées, le bovin doit être euthanasié sur les lieux – voir au verso.</p> </td> </tr> </table>	Transport à l'abattoir ou à l'encan le plus tôt possible <ul style="list-style-type: none"> • Boiterie avec appui (4 membres) 	Transport pour abattage d'urgence¹ « Animal ambulatoire » <ul style="list-style-type: none"> • Blessure récente • Plaie grave récente • Boiterie sans appui (3 membres) • Torsion de caillette • Ballonnement • Inhalation considérable de fumée 	<p><i>*Dispositions spéciales :</i> <i>Manipuler ces animaux avec douceur et patience, charger ces bovins en dernier et décharger en premier, utiliser une rampe peu inclinée, leur laisser du temps pour se reposer et ne pas utiliser de bâton électrique, accorder plus d'espace dans le camion, isoler des autres animaux, mettre plus de litière. Ces animaux doivent être transportés directement à l'abattoir le plus près.</i></p>		<p>¹ Un bovin peut être transporté pour abattage d'urgence : - si les périodes de retrait pour les médicaments ont été respectées; - s'il peut être abattu pour consommation humaine; - s'il peut être transporté et manipulé sans souffrance. Si ces conditions ne peuvent être respectées, le bovin doit être euthanasié sur les lieux – voir au verso.</p>	
Transport à l'abattoir ou à l'encan le plus tôt possible <ul style="list-style-type: none"> • Boiterie avec appui (4 membres) 	Transport pour abattage d'urgence¹ « Animal ambulatoire » <ul style="list-style-type: none"> • Blessure récente • Plaie grave récente • Boiterie sans appui (3 membres) • Torsion de caillette • Ballonnement • Inhalation considérable de fumée 							
<p><i>*Dispositions spéciales :</i> <i>Manipuler ces animaux avec douceur et patience, charger ces bovins en dernier et décharger en premier, utiliser une rampe peu inclinée, leur laisser du temps pour se reposer et ne pas utiliser de bâton électrique, accorder plus d'espace dans le camion, isoler des autres animaux, mettre plus de litière. Ces animaux doivent être transportés directement à l'abattoir le plus près.</i></p>								
<p>¹ Un bovin peut être transporté pour abattage d'urgence : - si les périodes de retrait pour les médicaments ont été respectées; - s'il peut être abattu pour consommation humaine; - s'il peut être transporté et manipulé sans souffrance. Si ces conditions ne peuvent être respectées, le bovin doit être euthanasié sur les lieux – voir au verso.</p>								
<p>Pour plus d'information :</p>								

- Consulter votre vétérinaire praticien dans les cas particuliers;
- Bureau de district de l'Agence canadienne d'inspection des aliments (ACIA), dont le numéro se trouve sous l'onglet *Agriculture* dans les pages bleues de votre annuaire téléphonique ou le site de l'ACIA au : www.inspection.gc.ca;
- Le code de pratique sur le transport au www.carc-crac.ca.

Références : *L'euthanasie des bovins et des veaux à la ferme*, OMAFRA, décembre 2003; *Guidelines for Transporting Compromised Cattle, Sheep & Goats*, Ontario Humane Transportation, Working Group, février 2002; *Le transport des animaux fragilisés; évaluation des animaux à risque*, FPPQ, août 2003.

Ce document vous est fourni à titre informatif.

EUTHANASIE DES BOVINS ET DES VEAUX

<p>La décision de mettre un terme avec compassion à la vie d'un animal peut être rendue nécessaire si ce dernier est fragilisé, malade, s'il souffre de blessures graves ou à la suite d'une catastrophe comme un accident de la route ou un incendie.</p> <p>Si l'animal ne peut se déplacer par lui-même et si les blessures sont trop graves, on doit alors envisager l'euthanasie.</p> <p>L'euthanasie doit être effectuée de manière à réduire au minimum la peur et l'anxiété chez l'animal. Selon les bonnes pratiques</p>	Méthodes d'euthanasie et conséquences						
	Méthodes		Prévention des accidents	Bien-être animal	Compétence requise	Coûts	Remarques
	Surdose de barbituriques	Administration intraveineuse d'anesthésique	Immobiliser l'animal	Excellente cote	Administrée seulement par un vétérinaire autorisé	Frais vétérinaires	Ces animaux ne peuvent pas être consommés
	Pistolet à cheville percutante	Pénétration du crâne et du cerveau par une cheville percutante, suivie immédiatement du sectionnement de toutes les artères du cou	Immobiliser l'animal Prendre garde à l'animal qui peut tomber	Bonne cote Essentiel d'utiliser la cartouche verte et de viser l'endroit et l'angle de pénétration	Utilisation sûre et correcte du pistolet à cheville percutante et d'un couteau aiguisé Bien nettoyer après chaque usage	Faibles suite à l'achat du pistolet	Peut provoquer mouvements du corps Produit beaucoup de sang qu'il faut éliminer correctement Ne jamais pénétrer le crâne par l'arrière de la tête
	Abattage par balle	Pénétration du crâne et du cerveau par un projectile	Immobiliser l'animal Prendre garde à l'animal qui peut tomber ou s'emballer. Se protéger des ricochets éventuels de projectiles	Bonne cote Essentiel d'utiliser une arme à feu et des cartouches de bon calibre Choisir correctement l'endroit et l'angle de pénétration sur l'animal	Utilisation correcte et sûre d'une arme à feu Permis de port d'armes requis	Faibles suite à l'achat d'une arme à feu	Peut provoquer mouvements du corps et écoulement de sang qu'il faut éliminer correctement Ne jamais pénétrer le crâne par l'arrière de la tête

d'élevage, nous avons la responsabilité éthique et morale d'assurer une mort respectueuse aux animaux dont nous avons soin, sans leur causer de souffrances additionnelles.

L'animal mort doit ensuite être disposé selon la réglementation en vigueur.